

**DECISION MUNICIPALE n° D20221208-116**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze  
République Française

	<b>Service</b>	Cellule Affaires Juridiques	
	<b>Matière</b>	3.3	Domaine et patrimoine - Locations
<b>Objet</b>	Location d'un local 1 place Duché pour des boutiques éphémères		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

**Article 1 :** D'approuver le bail à intervenir avec Monsieur Cyril GUILLEMAIN, pour la location d'un local situé 1 place Duché à USSEL (19200), d'une surface de 71 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée.

**Article 2 :** Le bail est conclu pour une durée d'un mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

**Article 3 :** Le montant du loyer mensuel est de 650,00 €, toutes taxes comprises, que la Commune s'oblige à payer au propriétaire à terme échu.

**Article 4 :** La présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Ussel, le 8 décembre 2022.

Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE